

Règlement Trophée ASSRH

1. Concours

L'association suisse des rallyes historiques met au concours, pour la saison de sport automobile 2019 le Trophée ASSRH.

2. Base

Le Trophée ASSRH sera assujéti aux lois sportives, clauses sportives et décisions sportives, auxquelles chaque concurrent et conducteur se soumettra lors de son inscription :

- a) Décision et clauses ASS et CSN
- b) Clause mises au concours et éventuellement clauses d'expulsion de l'organisateur
- c) Règlement d'organisation et règlement de rallye CSN
- d) Clauses anti-dopage NADA

3. Autorisation de participation

Sont autorisés à participer au classement du Trophée ASSRH toutes les voitures étant autorisées à participer au Trophée ASSRH. Les conducteurs doivent être en possession d'une licence national valable.

4. Devoir du participant

La participation au Trophée ASSRH ne dispense pas de l'inscription indépendante et opportune aux différentes manifestations.

5. Inscription

Le participant s'inscrit lui-même en utilisant le formulaire d'inscription pour la coupe. Les résultats sont pris en compte dès le paiement des **CHF 240.00** correspondant à la cotisation « membre licenciée » de l'ASSRH. Les concurrents peuvent utiliser différentes voitures et participer à plusieurs catégories sur une même année.

Relation bancaire : Raiffeisen Pierre-Pertuis
Bénéficiaire : Association Suisse des Rallyes Historique
IBAN : CH24 8005 1000 0071 3617 6
SWIFT-BIC : RAIFCH22051

6. Publicité

Les membres actifs s'engagent à appliquer visiblement des autocollants du Trophée ASSRH Historiques et des sponsors du Trophée ASSRH sur leurs véhicules, autant pendant l'entraînement que pendant la course. En cas de non-observation de cette règle, aucun point ne sera attribué et une revendication de prix sera rejetée.

7. Manifestation

La liste des manifestations inscrites au calendrier particulier du trophée fait foi.

8. Attribution des points

L'attribution des points se fera selon les règlements particuliers ASS de la coupe suisse des rallyes historiques et du rallye suisse.

9. Catégorie

Les pilotes participant au trophée seront classés en 3 groupes :

- a) Gr.4 / Gr.A / Gr.B
- b) Gr.1 / Gr.2 / Gr.3 / Gr. N
- c) Classic (tout classes confondues)

La catégorie de la voiture sera désignée par l'association en fonction du PTH et de la revendication du pilote. Toutes les réclamations concernant l'attribution de points ou la catégorie d'un véhicule doit être adressé par écrit à l'association suisse des rallyes historiques qui statuera et renverra le cas échéant le cas à l'assemblée générale.

10. Co-pilote

Les copilotes feront l'objet d'un trophée séparé, le classement se fera selon le système de point décrit au points 8. Un co-pilote peut accumuler des points avec des pilotes différents dans des catégories différentes.

11. Remise des prix

La remise des prix aura lieu à la fin de la saison. La date fait partie du calendrier. La participation est une question d'honneur pour chaque participant. Les prix en espèces et en nature ne seront pas envoyés. Pour des cas d'exception fondés, il est possible qu'un remplaçant, muni d'une procuration, puisse recevoir les prix en espèces.

12. Calendrier 2019

15-16 mars	Rallye du Pays du Gier
12-13 Avril	Critérium Jurassien
30-01 Juin	Rallye du Chablais
22-23 Juin	Rally Valli Ossolane
13-14 Septembre	Rallye del Ticino
16-19 Octobre	Rallye du Valais
30 Novembre	Remise des prix CSRH